

Evolution des primes

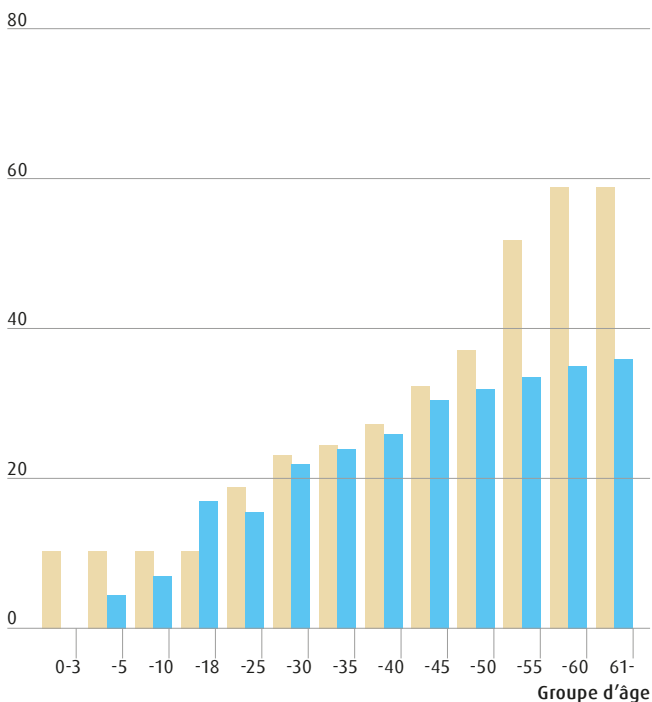
Etat 2020

Région de primes: Suisse

Produit actuel: Variante dental kolping: 50%, jusqu'à CHF 650.- par année civile; sans couverture accidents

Produit comparable: Variante dental: 50%, jusqu'à CHF 1'000.- par année civile; avec couverture accidents

Prime mensuelle en CHF



Variante **dental kolping**: 50%, jusqu'à CHF 650.- par année civile; sans couverture accidents

Variante **dental**: 50%, jusqu'à CHF 1'000.- par année civile; avec couverture accidents

Les primes pour dental kolping sont déterminées une fois lors de la conclusion du contrat sur la base de l'âge d'entrée des assurés. Ensuite, elles suivent l'évolution des coûts généraux de la santé. Les primes pour dental sont calculées selon le tarif en fonction de l'âge: elles augmentent avec l'âge des assurés et le risque y afférent.

Cette comparaison des tarifs a pour but de vous fournir un moyen simple de comparer les primes sur la base des primes brutes pour 2020. Les éventuels rabais ne seront pas pris en compte. Les primes des deux assurances pour 2021 seront disponibles à partir de la mi-octobre. Les écarts n'étant pas exclus, seules les indications de prime figurant dans l'offre personnelle sont déterminantes pour la conclusion du contrat.

+41 58 262 42 00

service@sympany.ch

Sympany Versicherungen AG